

Motion de la Conférence des Doyens de Droit et de Science politique

14 novembre 2020

La Conférence des Doyens de Droit et de Science politique rappelle son opposition aux dispositions du projet de loi de programmation de la recherche 2021-2030, et notamment à celles qui portent atteinte à la procédure de qualification nationale des enseignants-chercheurs.

Le Conseil National des Universités, en tant qu'**institution nationale**, est nécessaire à la **qualité** et à **l'égalité** du service public de l'enseignement supérieur dans l'ensemble des Universités. Il est garant de **l'unité** du statut des professeurs et des maîtres de conférences et de **l'équivalence** des recrutements auquel l'autonomie des Universités ne saurait porter atteinte.

C'est pourquoi la Conférence des Doyens de Droit et de Science politique demande solennellement le retrait pur et simple de l'article 3 *bis* et s'associe sans réserve aux motions des sections CNU du groupe 01, ainsi qu'aux mesures qu'elles ont décidées.